

FORMATION : NÉGOCIER

LE PROTOCOLE D'ACCORD PRÉ-ÉLECTORAL



1 JOUR



Membres du CSE / Délégués syndicaux

A l'instar des précédentes élections, les organisations syndicales sont invitées par l'employeur à négocier le protocole d'accord pré-électoral (Art. L. 2314-5).

Compte tenu de la volonté du gouvernement à laisser les acteurs de l'entreprise décidés en local, la négociation est fondamentale pour garantir les moyens nécessaires à la représentativité salariale.

OBJECTIFS :

- **Connaître les dispositions légales relatives à la mise en place du CSE**
- **Définir les thèmes et les éléments de négociation**
- **Élaborer un projet de protocole d'accord pré-électoral**

POUR QUI :

- Membres du CSE, du Comité d'Entreprise, du CHSCT
- Délégués du Personnel (DP)
- Délégués syndicaux

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

Le cadre légal : le Comité Social et Économique

- L'ordonnance Macron relative au CSE
- Les attributions du CSE
- L'organisation du Comité Social et Économique
- Le nombre d'élus et les heures de délégation
- La commission CSSCT
- Les moyens du CSE

La transition du CE/DP/CHSCT vers le CSE

- Prorogation des mandats
- La mise en place du calendrier des élections

Le protocole d'accord pré-électoral

- Les acteurs de la négociation
- Les moyens d'actions
- Les éléments obligatoires du protocole
- Les éléments facultatifs du protocole

La préparation de la négociation du protocole

- Identifier les points clés à négocier
- Définir une stratégie de négociation
- Élaborer un projet de protocole d'accord pré-électoral